

Aménagement du cœur du village de Gimnée

- (a) Commune de DOISCHE
- (b) Village de Gimnée
- (c) Fiche chapeau

Fiche n° 2.8 – fiche chapeau

Priorité : Lot 2

~~(1) Version initiale~~

(2) Version actualisée juillet 2025

Commune	Doische
Date d'approbation du PCDR	08/03/2018
Durée de validité du PCDR	10 ans
Nombre de conventions approuvées sur cette programmation	4

Nom des projets

- Fiche-projet 2.8 a - Aménagement de la place Huart de Gimnée en espace partagé.
- Fiche-projet 2.8 b - Aménagement des rues d'Aremberg, d'une partie de la rue de Jonguie et de la rue Bois-des-Moines.

Descriptif du contexte global

Le projet consiste à réaménager, rénover et mettre en valeur différents espaces situés en cœur du village de Gimnée, proches de l'église Saint-Servais : la place Huart et les différentes rues environnantes afin de proposer un aménagement global et cohérent.

La fiche-projet 2.8 a (périmètre jaune) prévoit la transformation de la place Huart sur le principe d'un **espace partagé** pour augmenter la convivialité tout en conciliant les différents usagers de l'espace public et en valorisant les usagers lents.

La fiche-projet 2.8 b (périmètre bleu) prévoit le réaménagement des rues d'Aremberg, d'une partie de la rue de Jonguie et de la rue Bois-des-Moines. Seront donc également compris le parvis de l'église, les espaces végétalisés et les devants-de-porte publics. Il s'agira de réaménager et uniformiser les différents espaces en lien avec leur contexte, d'améliorer la sécurité et le partage de l'espace entre les différents usagers (citoyens, automobilistes, cyclistes, randonneurs, touristes...).

L'ensemble des interventions doit former un tout cohérent. Le projet final doit être réfléchi de manière globale tout en comprenant deux projets distincts faisant référence à des fonctionnements et des temporalités différents.

L'église Saint-Servais, son cimetière et les murets qui l'entourent pourront être mis en valeur à postériori. Ce poste ne fait pas partie des fiches-projet. La Commune considère qu'il est pertinent de mener ce type de projet de développement touristique via d'autres sources de financement, parallèlement si possible. A ce sujet, l'association « Retour à l'Ancienne Seigneurie de Hierges » a rentré un dossier de subside Interreg pour la valorisation touristique du patrimoine des différentes communes, dont l'église de Gimnée et ses murs d'enceintes.

Justification du projet

La commune de Doische présente un caractère rural assez marqué et un territoire relativement peu dense (et peu urbanisé). Gimnée est le second village le plus peuplé de la commune, avec 447 habitants en avril 2025. Afin de maintenir et soutenir une vie locale déjà dynamique, celui-ci a besoin d'une nouvelle image plus conviviale et accueillante. Le projet global aura donc un impact important pour renforcer l'attrait du village et ses activités.

L'aménagement et la valorisation de ces espaces de façon multifonctionnelle, intergénérationnelle et conviviale, tout en respectant la mémoire des lieux, contribuera pleinement à la création d'un cœur de village plus convivial et plus fonctionnel.

Notons que le souhait de voir un aménagement et une rénovation du cœur de village dont la place Huart ont été, depuis longtemps, exprimé par la population. Ce projet est directement issu de l'élaboration du PCDR de la Commune et fait partie des priorités actuelles de sa CLDR. De plus, il est porté par une volonté politique de créer des aménagements dans l'ensemble des villages de la Commune. Après les aménagements de Niverlée, Doische, l'amélioration des cœurs de village de Romerée et prochainement de ceux de Gochenée et de Soulme en cours de réalisation, c'est au tour de Gimnée de voir naître un projet sur son cœur de village.

L'analyse des besoins spécifiques issus de la consultation de la population concernée, de la CLDR et de la Commune, fruit de plusieurs réunions de consultations préalables, permet de mettre en évidence les contraintes ainsi que les problématiques bien présentes et qui pourraient être résolues par un nouvel aménagement. Il est, notamment, possible de mettre en évidence : la sécurité et l'encombrement sur site par rapport à la voirie et au parking dû au manque de délimitation des espaces ; l'imperméabilité du sol et le manque de végétation ; la mise en valeur du monument, des murs, des devants-de-porte par rapport à la place ; le manque d'équipements publics et la difficulté rencontrée par les comités pour organiser leurs événements qui en découlent. À l'image des utilisations possibles de ce cœur de village, les enjeux principaux qui entourent le projet sont multiples (voir à ce sujet le développement de chacune des fiches-projet).

La restructuration et le réaménagement des centres villageois, ainsi que d'autres endroits clefs du territoire, constituent des projets particulièrement stratégiques qui permettent de répondre à de multiples objectifs tels que l'amélioration de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la mobilité ou encore de l'activité économique locale (attractivité touristique, valorisation de l'image du territoire...).

Ce projet fait partie des priorités de la CLDR et du Collège communal depuis la programmation 2019 et cela fait maintenant 2 ans que le projet est étudié. Soulignons également la volonté politique de réaliser des projets dans chaque village de l'entité, comme mentionné précédemment.

Suite à la prise en compte de tous les éléments précités, de la réalité des finances communales et de la volonté d'offrir un espace public de qualité à la population locale et extérieure, **la Commune a décidé d'introduire ce projet d'aménagement du cœur de village de Gimnée en deux fiches-projet répondant à des objectifs et à des périmètres différents, l'aménagement de la Place Huart en espace partagé et de convivialité étant la fiche prioritaire.** Toutefois, l'impact de l'aménagement global du cœur de village reste essentiel vu l'enjeu de développement du village et la nécessité de ces espaces pour la population.

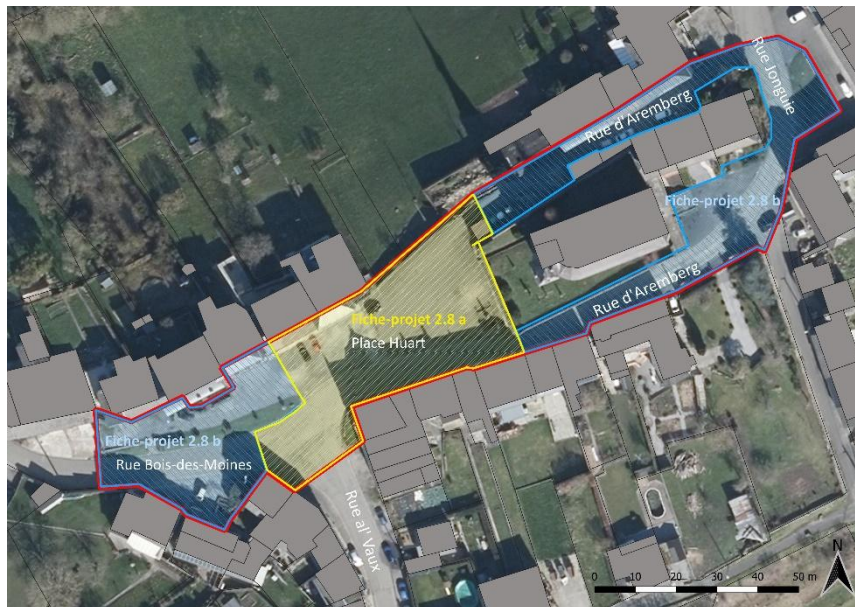
Localisation

Le projet global est situé au sein du cœur historique du village. Celui-ci est toujours bien perceptible et a été peu modifié au cours du temps. Il est relativement dense et comprend de l'habitat majoritairement mitoyen et en longues enfilades. L'église, avec son cimetière, entourés d'un haut mur est implantée au centre. À l'ouest de celle-ci, on trouve la place Huart, grand espace tarmacadé se prolongeant par la rue du Bois-des-Moines ainsi

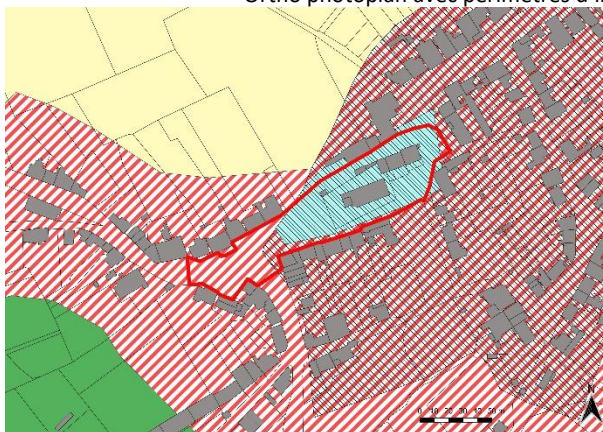
que de larges devants-de-porte ouverts devant les habitations. Un monument aux morts y est également présent. A l'est de l'église, son entrée principale est composée d'un parvis en terrasses, d'un large escalier y donnant accès et d'un espace public étroit triangulaire. Deux ruelles portant le même nom, rue d'Aremberg, sont présentes au nord et au sud de l'église et de son cimetière. Elles sont étroites et composées d'un côté par le mur du cimetière et de l'autre par des habitations mitoyennes. L'aménagement de l'ensemble est sommaire : quelques aménagements publics au pied de l'escalier principal de l'église ainsi que des bulles à verre disposées sur l'excédent de voirie dans la ruelle au nord de l'église.

Plan de secteur : la place Huart, l'église avec son cimetière et les quelques maisons bordant celui-ci sont situés en zone d'affectation Services publics et équipements communautaires. Les alentours sont en zone d'habitat à caractère rural. Une surimpression Périomètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique est présente sur le centre du village.

Patrimoine : l'église Saint-Servais et les murs du cimetière entourant l'édifice sont classés comme Monuments. L'ensemble formé par ladite église, le cimetière et les murs qui l'entourent sont classés comme Site - arrêté de classement du 02/12/1959. Le site est situé au sein de la carte archéologique pour la province de Namur.



Ortho photoplan avec périmètres d'intervention et périmètre global



Plan de secteur avec périmètre d'intervention global



Ortho photoplan avec monument et site classés et périmètre d'intervention global

Programme de réalisation

L'objectif global du projet est de transformer le cœur du village. Les aménagements se feront en deux temps.

Dans un premier temps, la fiche-projet 2.8 a, Aménagement de la Place Huart, sera activée. Les travaux permettront la création d'un espace partagé combinant espace de convivialité permanent sobre et végétalisé, espace de rassemblement et espace de stationnement.

Dans un second temps, la fiche-projet 2.8 b, aménagement des rues d'Aremberg, rue Jonguie (partie) et rue Bois-des-Moines (partie), sera activée et permettra la finalisation de l'aménagement global du cœur de village de Gimnée. Les travaux lors de cette phase viseront à l'uniformisation et à la cohérence entre les espaces, au partage et à la sécurité de tous les usagers (piétons, riverains, cyclistes, automobilistes...).

Les travaux à réaliser au sein du périmètre global d'intervention ne seront pas tous d'égale importance mais viseront à créer un aménagement cohérent du cœur de village.

Une attention particulière devra être portée à :

- la cohérence d'ensemble et l'uniformisation sur l'ensemble des interventions ;
- la polyvalence et la mutualisation des lieux ;
- la sobriété générale de l'aménagement (limiter le nombre de matériaux, limiter les équipements à leur juste nombre...) ;
- la sécurité et le partage du site entre les différents usagers (riverains, piétons, cyclistes, automobilistes, touristes...) ;
- la mise en valeur des caractéristiques bâties et patrimoniales du site ;
- la mise en valeur des perspectives et points de vue tant internes qu'externes ;
- ...

Estimation globale du coût

Projet de catégorie :

Fiche-projet 2.8 a, aménagement de la place Huart en espace partagé : catégorie 2, espaces partagés.

Fiche-projet 2.8 b, aménagement des rues d'Aremberg, d'une partie de la rue de Jonguie et de la rue Bois-des-Moines : catégorie 5, projets communaux d'aménagement d'espaces publics autres que ceux des type 2 et 3.

Pistes de financement : Développement rural et Commune (solde non subventionné)

Fiche-projet 2.8 a : 80% sur une assiette de 500.000€ avec un maximum de 400.000€ de subsides.

Fiche-projet 2.8 b : 60% sur une assiette de 500.000€ avec un maximum de 300.000€ de subsides.

Une recherche de subsides sera menée en temps voulu lors des stades d'avancement du projet (Espaces verts, BiodiverCité...).

Les services travaux communaux pourront également réaliser une partie des travaux en vue de diminuer certains coûts.

Fiche chapeau 2.8 - Aménagement du cœur de village de Gimnée	Surface (m²)	Prix			
Fiche-projet 2.8 a - Aménagement de la place Huart de Gimnée en espace partagé			DR	Commune	
Aménagements de voiries					
Zone de la place Huart	+/- 1290	210	270.900,00 €	80% jusqu'à 500.000 avec un plafond à 400.000€	Solde
Zone de voirie limitrophe	+/- 575	180	103.500,00 €		
Sous-total			374.400,00 €		
Frais d'étude (10%)			37.440,00 €		
Total HTVA			411.840,00 €		
TOTAL TVAC (21%)			498.326,40 €	398.661,12 €	99.665,28 €

Fiche-projet 2.8 b - Aménagement des rues d'Aremberg, rue de Jonguie et rue Bois-des-Moines			DR	Commune	
Aménagements de voiries					
Zone parvis de l'église	+/- 250	210	52.500,00 €	60% jusqu'à 500.000 avec un plafond à 300.000€	Solde
Zone de la rue d'Aremberg (Nord)	+/- 490	210	102.900,00 €		
Zone de la rue d'Aremberg (Sud)	+/- 550	180	99.000,00 €		
Zone rue Bois-des-Moines, contre voirie et devants-de-porte	+/- 800	180	144.000,00 €		
Espace vert (talus)	+/- 300	65	19.500,00 €		
Equipements divers	fft	30.000	30.000,00 €		
Sous-total			447.900,00 €		
Frais d'étude (10%)			44.790,00 €		
Total HTVA			492.690,00 €		
TOTAL TVAC (21%)			596.154,90 €	300.000,00 €	296.154,90 €

Récapitulatif	Prix total en € TVAC	Sources de financement	
		Développement rural	Commune
Total TVAC – fiche-projet 2.8 a	498.326,40 €	398.661,12 €	99.665,28 €
Total TVAC – fiche-projet 2.8 b	596.154,90 €	300.000,00 €	296.154,90 €
TOTAL TVAC – fiche-projet a + fiche-projet b	1.094.481,30 €	698.661 €	395.820,18 €

Ce tableau est un premier travail d'estimation et de répartition des surfaces au stade de la fiche chapeau. Celui-ci devra être revu par l'AP désigné de façon plus précise (quantités, prix...) sur base de la conception du projet et des investigations préalables relatives notamment à l'état des sols existants, leur stabilité et la présence éventuelle de pollutions.